



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 juin 2018**

Décision n° **CP-2018-2492**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Habitat et Logement social - Cession, à titre onéreux, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, suite à préemption avec préfinancement, de 11 lots de copropriété dans un immeuble situé 39 rue de l'Université

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 8 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 19 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Picot (pouvoir à Mme Peillon), MM. Galliano, Barral, Mme Poulain (pouvoir à Mme Glatard), M. Chabrier.

Absents non excusés : M. Barge.

**Commission permanente du 18 juin 2018****Décision n° CP-2018-2492**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Habitat et Logement social - Cession, à titre onéreux, à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, suite à préemption avec préfinancement, de 11 lots de copropriété dans un immeuble situé 39 rue de l'Université**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2018-02-19-R-0159 du 19 février 2018, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente de 11 lots de copropriété situés dans l'immeuble du 39 rue de l'Université à Lyon 7° cadastré AY 167, pour un montant de 1 210 000 €.

Il s'agit de 5 logements, 3 garages et 3 places de stationnement, occupés, constituant les lots n° 1, 20, 25, 26, 33, 34, 49, 55, 56, 61, 71 avec 16 419/100 000 des parties communes générales attachés à ces lots.

Ce bien a été acquis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la SCA Foncière d'habitat et humanisme, en vue de produire une nouvelle offre de logement social sur la base de 5 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile de 381,13 m<sup>2</sup>.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat (PLH) approuvé par délibération du Conseil n° 2007-3849 du 10 janvier 2007, qui prévoit notamment de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux sur le 7° arrondissement de Lyon qui en compte 18,09 %.

Aux termes de la promesse d'achat, la SCA Foncière d'habitat et humanisme qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole, ces lots de copropriété, cédés occupés, au prix de 1 210 000 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SCA Foncière d'habitat et humanisme aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 22 janvier 2018, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession à la SCA Foncière d'habitat et humanisme, pour un montant de 1 210 000 €, de 11 lots de copropriété, cédés occupés, dans l'immeuble situé 39, rue de l'Université à Lyon 7°, cadastré AY 167, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de produire une nouvelle offre de logement social sur la base de 5 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile de 381,13 m<sup>2</sup>.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4509, le 30 janvier 2017 pour la somme de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes.

**4° - La somme** à encaisser, d'un montant total de 1 210 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2018.**